

**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2020**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 10  
De votants : 10

L'an deux mil vingt, le huit octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra.

Absent : M. BOUY Fabrice

Secrétaire : Mme Gaëlle DUBOIS

**2020/47**

**OBJET :**  
**Mandat et adhésion  
convention de  
participation du CDG  
Protection sociale  
complémentaire  
volet/santé**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 9

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements public au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV-MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du comité technique départemental pour les collectivités et 7établissements publics de moins de 50 agents en date du 6 avril 2017

Considérant que la collectivité de Berneville souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le centre de gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

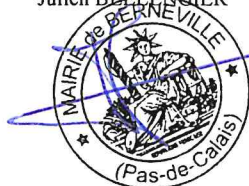
Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le centre de gestion du Pas-de-Calais joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le CDG de la Fonction publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 comme suit : 15€ Brut

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 octobre 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2 octobre 2020

Le Maire,  
Julien BELLENGIER



- d'autoriser le maire, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Julien BELLENGIER

